



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC

REUNION DU 25 MAI 2020

1/ ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt le vingt-cinq du mois de mai à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Chambolle-Musigny.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : MARQUET François, BRUNEAU Catherine, MILLET François, FELETTIG Gilbert, CUNIN Véronique, BOURS Ghislain, BOULANGER Florence, GUERINI Christel, MARTENOT Andrée, GILLANT Jean-Marc, EUVRARD Sandrine

Election du Maire :

M. MARQUET François a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Election du 1^{er} adjoint :

Mme MARTENOT Andrée a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

Election du deuxième adjoint

M. FELETTIG Gilbert a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

2/ COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'organiser les nouvelles commissions communales (Le Maire est président de toutes les commissions communales) :

TRAVAUX :

Vice-Président : Felettig Gilbert.

Membres : Millet François, Gillant Jean-Marc, Bours Ghislain, Martenot Andrée.

VITICULTURE :

Vice-Président : Martenot Andrée

Membres : Millet François, Bours Ghislain, Boulanger Christel, Felettig Gilbert

ENVIRONNEMENT BOIS AFFOUAGES

Vice-Président : Millet François

Membres : Jean Marc Gillant, Bruneau Catherine, Cunin Véronique

Garants affouages : Felettig Gilbert, Bruneau Catherine, François Millet

COMMUNICATION

Vice-Président : Martenot Andrée

Membres : Euvrard Sandrine, Guerini Christel, Boulanger Florence

FLEURISSEMENT / ENVIRONNEMENT URBAIN

Vice-Président : Martenot Andrée

Membres : Bruneau Catherine, Cunin Véronique, Euvrard Sandrine

FINANCES

Vice-Président : Guerini Christel

Membres : Felettig Gilbert, Boulanger Florence

3/ DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS

Le conseil municipal désigne les différents délégués qui représenteront la commune au sein des syndicats :

SICECO :

Titulaire : Marquet François

Suppléant : Bruneau Catherine

SIVU CPI MOREY/CHAMBOLLE

Titulaires : Marquet François – Gillant Jean-Marc

Suppléants : Felettig Gilbert - Bruneau Catherine

GIPeBourgogne :

Titulaire : Guerini Christel

Suppléant : Euvrard Sandrine

4/ INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et considérant que pour une commune de – de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 25.5 % de l'indice brut terminal, et 9.9 % de l'indice brut terminal pour les adjoints, de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints.

5/ DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal décide de donner délégation au Maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 6 000 €
- Passer les contrats d'assurances
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu' à 4 600 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Demande d'aide financière de l'association loi 1901 « La passerelle du bonheur » ayant pour vocation la distribution alimentaire solidaire et située à Gevrey Chambertin. Le Maire propose de se renseigner de la présence ou non de Chambollois dans cette association.

2/ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 3 juin 2020.